

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP 3718
98846 Nouméa Cedex

Téléphone :
44 31 70

Télécopie :
44 34 32

N° 2013-26997/DENV

Nouméa, le 07 AOUT 2013

Le Directeur

à

Monsieur Patrick Fayard
Ferme de la Pépinière
BP 281
98830 Dumbéa

Objet : visite d'inspection de votre installation située à Dumbéa en date du 30 juillet 2013

Pièce jointe : compte rendu de la visite d'inspection

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 30 juillet 2013 sur votre installation d'élevage de poules pondeuses située dans la commune de Dumbéa.

Il vous est demandé de tenir compte des différentes requêtes formulées par l'inspection des installations classées dans le compte rendu joint.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Cette affaire est suivie par Mademoiselle Sandrine Darras, inspecteur des installations classées à la direction de l'environnement (tel : 44.31.70), qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

R. P. D. Le directeur de l'environnement

